



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

L'an 2026, le 17 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 avril 2026 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	15
Contre :	0
Blanc :	0

**Présents :** MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, Mme Sinty, Mme Paez-Rezende, Mme Gueguiniat, M Baresse, Mme Caron M. Potin, M. Choain et M. Augustin

**Ont donné pouvoir :**  
M. Voisin Stéphane à Mme Quillent Delphine  
**Excusés :**  
Mme Coyac Stella à M. Choain Philippe  
M. Marion Mikaël à M. Bouxirot Patrick  
Mme Petitjean Rebecca à Mme Paez Rezende Michèle

**Absents :**

**Secrétaire :** M. Potin Pierre-Louis

Acte rendu exécutoire après  
dépôt Préfecture du Val d'Oise.

Le 20 avril 2026

Et publication du : 20/04/2026

**D2025-35 Attribution subvention communale 2026 - budget principal commune de US 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2321-1,

**Considérant** l'importance du tissu associatif pour la vie locale, son rôle essentiel dans l'animation du territoire, le renforcement du lien social, ainsi que la participation des habitants à la vie de la cité,

**Considérant** que les associations contribuent activement à la convivialité, à la solidarité et au dynamisme de la commune de Us,

Le Conseil municipal,

Après examen des propositions émises par la commission animation, vie associative, culturelle et sociale en date du 3 mars 2026, et sur avis de la commission finances réunie le 13 avril 2026,



République Française  
Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise  
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 095-219506250-20260417-2026035-DE



2025/35

Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2026, les subventions communales aux associations, telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération;

Association	Montant
Les Anes du Vexin	400,00 €
Mouv'Arts	1 000,00 €
La Truite Ussoise	400,00 €
Tennis Club de Us	1 000,00 €
Société de chasse d'Us	1 500,00 €
AS Vexin	500,00 €
Foyer Rural	700,00€
Comité des fêtes	Aide au feu d'artifice
Réserve	1000,00€
<b>Soit un montant total de :</b>	<b>6 500,00 €</b>

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026, à l'article 65748.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE  
J. BOURGIN